

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 95 (1998)
Heft: 4

Rubrik: Procès-verbaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbaux

Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du mercredi 4 mars 1998

Elle s'est tenue à l'Hôtel des Six-Communes à Môtiers le mercredi 4 mars 1998 à 20 h avec l'ordre du jour suivant :

1. Salutations
2. Appel
3. Procès-verbal de l'assemblée 1997
4. Rapports : du président
du caissier
des vérificateurs des comptes
5. Budgets 1998
6. Nomination des vérificateurs pour 1998
7. Rapports : de l'inspecteur cantonal
du responsable de la vulgarisation
du responsable de l'élevage
de la responsable du contrôle du miel
8. Activités 1998 + journée cantonale
9. Assemblée des délégués SAR
10. Divers

Salutations

Le président Virgile Odiet ouvre l'assemblée à 20 h 10 en saluant les participants. La Fédération déplore la disparition de deux apiculteurs, soit MM. Charles Kneuss et Edmond Rosselet. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Appel

La liste des présences porte la signature de 16 membres. Toutes les sections sont représentées. Excusés : MM. Th. Müller, Paul Castella et Jean-Pierre Crétenet.

Rapport du président

Virgile relève que l'année 1997 n'a pas été formidable. Récoltes moyennes, voire nulles pour certains apiculteurs. Comme chaque année, soyons optimistes pour 1998 ! Virgile félicite notre api Willy (alias Willy Debély !) pour sa nomination à la présidence de la SAR. Le comité de la Fédération s'est réuni plusieurs fois durant l'année écoulée. Il a pris acte de la démission du responsable de la vulgarisation, Jean Bichet, après 20 ans de fonction. Le président le remercie chaleureusement pour son travail et son dévouement. Le nouveau responsable sera Michel Fahrny. La Fédération a inscrit quatre candidats au cours de base pour la vulgarisation, dont deux avec l'option moniteur-éleveur. Sur le plan sanitaire, deux districts ont été complètement visités par les inspecteurs en 1997, soit ceux du Val-de-Travers et de La Chaux-de-Fonds. En conclusion, le président remercie les membres du comité, les moniteurs-éleveurs, les conseillers apicoles et les inspecteurs. Un merci également à Willy Debély pour son travail auprès de la SAR.

Rapports du caissier

Michel Fahrny nous donne lecture des comptes 1997. Ceux-ci laissent apparaître une diminution de la fortune de Fr. 31.60.



Rapport des vérificateurs

Les vérificateurs de la section du Val-de-Travers (A. Andrey et J.-P. Crétenet) ont vérifié les comptes et les ont trouvés exacts. Ils demandent à l'assemblée de les accepter avec remerciements au caissier.

Les rapports ci-dessus sont acceptés par l'assemblée

Budget 1998

Le budget 1998 laisse encore entrevoir un déficit de Fr. 443.-. Ceci est spécialement dû à la participation de la Fédération aux frais des cours de vulgarisation (4 candidats).

Nomination des vérificateurs

Pour les comptes 1998, le tournus prévoit que la section des Montagnes neuchâteloises délègue deux vérificateurs. C'est également cette section qui organisera l'assemblée des délégués 1999.

Rapport de l'inspecteur cantonal

Pierre Paratte, dans son préambule, nous signale un bon départ printanier. Puis la météo s'est programmée sur pluie au mois de juin. Quelques chanceux ont extrait un peu de miel à fin mai. Il a fallu nourrir les colonies durant l'été. La varroase semble revenir en force.

Pour ce qui est de l'état sanitaire, rien à signaler en ce qui concerne le noséma et l'acariose. Pour la première fois en 1997, la lutte contre la varroase s'est faite sous la responsabilité des apiculteurs, avec l'aide des conseillers apicoles et des sociétés d'apiculture. Des cours ont été organisés dans les sections. Des résistances aux produits chimiques utilisés jusqu'à ce jour ayant été constatées en Suisse, il a été conseillé d'effectuer les traitements au moyen d'acide formique, lactique ou oxalique. Il sera intéressant de procéder au printemps à des contrôles afin d'en vérifier l'efficacité.

Au niveau des loques, un cas est apparu à Bevaix (européenne) et un au Mont-de-Buttes (américaine). Les deux ruchers ont été mis sous séquestre.

En mai 1997, il a été procédé à l'inspection de tous les ruchers des cercles n° 3 (Val-de-Travers) et n° 6 (La Chaux-de-Fonds). Lors de la visite du Val-de-Travers, les inspecteurs ont découvert le cas de loque américaine.

L'inspecteur cantonal remercie les apiculteurs pour le bon accueil qui a été réservé aux inspecteurs, ainsi que ces derniers pour le sérieux du travail effectué.

Les éleveurs se sont rendus dans les stations d'élevage de Vermeilley (VD), Tovasières (VS), Moléson (FR) et au Mont-Dar (NE). Les moniteurs-éleveurs se sont rendus à Bonatschiesse (VS). Trafic d'abeilles : rien à signaler. Aucune importation de reines.

Le recensement des ruchers au 1^{er} novembre 1997 a donné les résultats suivants : Apiculteurs : 355 (-12) ; ruchers : 428 (-18) ; colonies : 4205 (-159). A titre indicatif, en 10 ans, le nombre d'apiculteurs a diminué de 118, les ruchers de 107 et les colonies de 1649. Comme le fait remarquer un délégué : « Tout baisse, la seule chose qui augmente, c'est l'âge des apiculteurs ! » (et non les cotisations, au grand dam de notre caissier !). Concernant les inspecteurs de cercle et les suppléants, ils ont été convoqués pour une assemblée générale le 13 mars 1997 à La Chaux-de-Fonds. Le vétérinaire cantonal, M. Gobat, y participait également.

Dans sa conclusion, l'inspecteur cantonal remercie tous les collaborateurs qui lui ont, à divers titres, accordé leur soutien dans l'accomplissement de sa tâche.

La mise en discussion de ce rapport nous ramène au problème de la varroase et de la reconnaissance du supposé virus qui suit l'infestation de la varroase comme épidémie à combattre. Willy Debély précise que la SAR a écrit à la Fédération des Sociétés suisses d'apiculture à Berne. Une réunion a eu lieu dans cette ville avec le délégué du Service sanitaire fédéral. Ce dernier ne comprend pas notre problème, car seuls 15 cas de colonies mortes du varroa lui ont été signalés ! Une épidémie à surveiller doit éga-

lement faire l'objet d'une déclaration à l'inspecteur lors de la perte d'une colonie due à la varroase. D'autre part, l'apiculteur est responsable de tenir ses colonies en bonne santé, ce qui, semble-t-il, éviterait le développement du virus. Une réunion avec les vétérinaires cantonaux et les fédérations suisses est agendée en juin prochain. Mais il semble bien que le retour de la varroase dans le chapitre des épizooties à combattre sera bien difficile à faire admettre aux instances fédérales. Il faudrait au minimum pouvoir bénéficier des filières de distribution des inspecteurs cantonaux pour la distribution des produits médicamenteux.

Quant au virus, rien ne prouve actuellement qu'il se développe à la suite d'une infestation par varroas. Affaire à suivre...

Rapport du responsable de la vulgarisation

Jean Bichet nous lit pour la dernière fois son rapport annuel.

Les trois conseillers apicoles ont honoré leur mandat en effectuant plus de 40 heures de vulgarisation dans les sections du canton qui ont fait appel à leurs services. Ils ont également participé au cours de perfectionnement organisé par la SAR avec l'appui de l'institut apicole du Liebefeld.

Après avoir œuvré durant vingt ans comme conseiller apicole, Jean Blchet quitte cette fonction, tout en soulignant le plaisir qu'il a eu avec tous ses amis et collègues apiculteurs. Il transmet le flambeau de responsable de la vulgarisation dans les mains de Michel Fahrny. L'assemblée le remercie par applaudissements.

Rapport du responsable des moniteurs-éleveurs

Claude Bourquin nous donne lecture de son rapport. Nos cinq moniteurs sont André Andrey, Eric Amstutz, François Mojon, Didier Gigon, sous la responsabilité de Claude Bourquin. Nombreuses activités avec des cours de perfectionnement à Grange-Vemey, sous la responsabilité de M. Fernand Métrailler, responsable de la commission SAR, et de M. Charles Maquelin, chef technique.

Cours d'élevage organisés par André Andrey, François Mojon, Didier Gigon et Claude Bourquin.

Activités dans les stations :

Bonatschiesse	117 ruchettes	96 fécondées	82 %
Tovassière	225 ruchettes	119 fécondées	52 %
Vermeilley	177 ruchettes	137 fécondées	77 %
Moléson	187 ruchettes	111 fécondées	59 %

Total, 706 ruchettes montées en station. A ce chiffre, il faut ajouter 101 ruchettes montées au Mont-Dar (NE). Mauvaise fécondation en juin en raison de la pluie et du froid.

Pour terminer son rapport, Claude demande que chacun ait une pensée pour notre Ami Edmond Rosselet, qui nous a quittés l'automne dernier. Edmond fut un grand éleveur, qui était toujours présent quand nous avions besoin de ses conseils et services. Une pensée également à Paul Castella, gravement atteint dans sa santé.

Rapport de la responsable du contrôle du miel

Rose Aubry nous signale que 35 échantillons de miel ont été contrôlés dans le canton, représentant 4685 kg en provenance de 647 ruches. La moyenne par ruche s'élève à 7,241 kg. Elle a délivré 3744 labels. Somme payée à la SAR : Fr. 944.95 Le nombre de contrôles par section s'établit comme suit : 8 contrôles pour La Béroche, 1 pour La Côte neuchâteloise, 10 pour La Chaux-de-Fonds, 7 pour les Montagnes neuchâteloises, 9 pour le Val-de-Ruz et aucun pour le Val-de-Travers.

Activités 1998

La journée cantonale sera organisée par la section de La Chaux-de-Fonds. Elle aura lieu au Gros-Crêt, à La Chaux-de-Fonds, le 6 septembre 1998.



Assemblée des délégués SAR

Cette assemblée aura lieu le 21 mars 1998 à Yverdon. L'ordre du jour figure dans la *Revue suisse d'Apiculture* de mars. Eric Aubry demandera dans les divers pourquoi les comptes d'Apimondia ne sont pas encore sortis.

Divers

Eric Aubry signale que le cours organisé par la section de La Chaux-de-Fonds le 5 mars est renvoyé au 2 avril 1998.

Philippe Küpfer annonce que la section de la Côte neuchâteloise organise une discussion sur la prochaine votation fédérale concernant le génie génétique. Elle se déroulera le mardi 10 mars 1998 à 20 h au Musée d'histoire naturelle à Neuchâtel. Chacun y est cordialement invité, car ce thème n'est pas étranger à la vie apicole.

Pour clôturer la séance, notre président lance un scoop ! Il nous annonce qu'il désire quitter sa fonction lors de la prochaine assemblée des délégués. Puis il clôt la séance à 21 h 15.

Le secrétaire : Daniel Deleury

Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

Assemblée des délégués du samedi 14 février 1998, à Cossonay

A 13 h 50, le président Jean-Michel Tenthorey ouvre la séance en apportant les salutations d'usage à l'assemblée.

Hormis la section de Morges, toutes les sections sont représentées. Cinquante-sept personnes ont pris part à notre assemblée, délégués, membres honoraires et invités confondus. Nous ont honorés de leur présence : MM. Robert Chanson, préfet du district de Cossonay, Bernard Keller, municipal à Cossonay, Pascal Wuillamoz, Département AIC, Willy Debély, président SAR, Pierre-André Bonzon, inspecteur cantonal des ruchers, André Aubert, suppléant à l'inspecteur cantonal, et la presse.

Une minute de silence est respectée en l'honneur des collègues disparus.

Allocution du président

Jean-Michel Tenthorey ouvre son rapport en nous parlant des illusions ou désillusions, récompenses ou amertume que nous a apportées 1997. La promotion du miel est une priorité pour beaucoup d'apiculteurs. Le nombre de manifestations où l'apiculture est représentée en témoigne. Le Comptoir Suisse a subi un rajeunissement. Le mode de présentation du stand FVA doit être renouvelé. Un concours d'idées a été lancé. Malheureusement à ce jour, celles-ci brillent par leur absence. Il espère que les délais trop courts sont responsables de cette situation, qui peut dès demain changer.

Il sera remédié aux quelques imperfections constatées dans le nouveau mode de distribution des produits antivarroas et l'encaissement. L'état sanitaire de nos ruches est dans une phase délicate et dangereuse pour notre apiculture. La science n'a à ce jour pas trouvé le produit miracle pour combattre efficacement le varroa. Nos apiculteurs font un effort conséquent pour lutter contre ce parasite. Mais soyons réalistes, certains vont se décourager face aux nouvelles difficultés de cette lutte.

Le renouvellement de nos effectifs est à construire avec une vulgarisation forte et bien ciblée. Le regroupement des moniteurs permet à chacun d'élever des abeilles douces et prolifiques. Ces caractéristiques sont une facilité certaine pour les nouveaux apiculteurs.

Il souhaite une longue retraite à ceux qui assumaient des responsabilités au sein de nos nombreux organismes et qui réintègrent le rang. Un grand merci est adressé particulièrement à **M André Aubert**, inspecteur cantonal suppléant pendant plus de 20 ans.



Un petit cadeau lui est remis. Le président termine son rapport en remerciant les inspecteurs, vulgarisateurs, moniteurs, délégués SAR, ses collègues du comité et tous ceux qui œuvrent au bien-être de l'apiculture.

Rapport du caissier

Antoine Magnenat distribue un relevé des comptes 1997, de la Fédération et de la caisse des acariens. Les comptes de la Fédération font apparaître un bénéfice de Fr. 2062.36. Au 31.12.97 notre fortune se monte à Fr. 10649.18. Le budget 1998 laisse présumer un déficit de Fr. 600. –.

La caisse des acariens présente un fonds de Fr. 105 231.35.

Les comptes ont été vérifiés par MM. Eric Faoro et Roger Degoumois, respectivement des sections de Lausanne et des Aipes. De leur rapport il ressort que le caissier a dû effectuer plusieurs rappels à des apiculteurs qui n'ont pas payé les produits antivarroas. Au 7 février, le compte débiteur représentait encore 6% des montants dus. Les deux comptes sont acceptés par l'assemblée.

Vulgarisation

Jean-Claude Rossier présente l'activité 1997. Bien que l'année fût mitigée sur le plan de la récolte, la vulgarisation a été présente sur le terrain. Les conseillers ont prélevé sur leurs loisirs ou sur le cadre familial plus de 600 heures en cours donnés et en formation continue reçue. Tout ce temps consacré l'a été pour le bienfait de l'apiculture, mais pourra-t-il en être toujours de même à l'avenir? Le responsable de la vulgarisation ne le pense pas. Les conseilleurs devront certainement se remettre en question, définir des priorités d'action et les buts à atteindre. L'un de ceux-ci est de susciter des vocations apicoles chez les jeunes.

En fin d'année 1997, la SAR a mis sur pied un cours de formation pour nouveaux vulgarisateurs/conseillers. Pour la FVA, huit collègues suivent ce cours. La relève est ainsi assurée et c'est avec fierté que nous comptons une collègue parmi ces nouveaux vulgarisateurs. Il est regrettable que les responsables de la vulgarisation des fédérations n'aient pas été associés à ces cours.

Qui dit relève dit départ. Pour le 1^{er} janvier 1998, quatre collègues ont donné leur démission soit pour raisons d'âge ou de santé. Il s'agit de MM. René Brunner, Michel Clerc, Max Jost et Arthur Rosselet. Ils sont chaleureusement remerciés pour leur temps et leur savoir donnés à notre apiculture. Rossier ne résiste pas à lire quelques lignes de la lettre de démission de René Brunner : « Comme l'eau de la rivière, il a passé *le Temps*, il s'en est allé dans le silence le plus complet, invisible à nos yeux, vers le royaume de nos souvenirs. Quoi de plus beau que nos souvenirs, mais hélas, il faut revenir à la réalité et c'est en consultant mon acte de naissance que je le trouve déjà un peu *vieillot* et septante ans après l'établissement de ce document, je prends la décision de me retirer. Je ne vous adresse pas un adieu mais un au revoir car tout n'est pas encore fini et je me dois de vous dire un chaleureux *MERCI* pour tout le plaisir et tout ce que j'ai appris grâce à notre Fédération vaudoise. »

Moniteurs-éleveurs

Pierre-André Bonzon relève que les critères de sélection en vigueur depuis plus de 30 ans ne sont pas faciles à obtenir en temps ordinaire. Avec les conditions de l'été passé, le retour en force du varroa et à nouveau l'apparition du couvain craie, nos colonies sont perturbées. En plus, les traitements nécessitent des interventions contre nature qui ne sont pas toujours au goût de nos protégées. Nous devons quelque peu évoluer dans la façon de faire le choix des lignées à multiplier. Notre sélection doit mettre en évidence les colonies bien développées, rustiques et faisant preuve de grande résistance face aux maladies et aux parasites. Les 12 moniteurs en activité ont élevé plus de 1300 reines fécondées en stations. A part cela, il a été donné 8 cours de vulgarisation de groupe, 18 séances d'élevage de reines, 71 heures de vulgarisation individuelle et cha-



cun a consacré 2 journées de perfectionnement. Ces quelques chiffres donnent un aperçu de l'activité du groupement. Le responsable des moniteurs-éleveurs termine en conviant les délégués présents et tous les apiculteurs à faire confiance à nos moniteurs SAR, en les sollicitant pour animer les activités de leur section.

Contrôle du miel

Michel Renevier nous donne lecture de son rapport. 1997 n'aura pas sa pierre blanche dans les annales de l'apiculture en terre vaudoise, les récoltes de miel n'ont pas été à la hauteur de nos espérances. Nos abeilles ont lutté contre un début de printemps maussade, humide, voire froid, et les varroas ont fait un peu partout une résistance aux produits de traitement; bien des colonies en ont souffert.

Le nombre des contrôles analytiques en 1997 a été sensiblement le même que l'année précédente soit :

- en 1996 il a été effectué 311 contrôles pour 82 161 kg de miel ;
- en 1997 il a été effectué 314 contrôles pour seulement 75 319 kg de miel.

Bien des apiculteurs attachent une grande importance au contrôle du miel, mais malheureusement 14 miels accusant une teneur en eau supérieure à 18,5 % ont dû être refusés.

Comptoir Suisse Lausanne

Jean-Louis Roethlisberger fait un tour d'horizon sur le Comptoir 1997 qui laisse un déficit de Fr. 1307.90. Une partie de celui-ci est dû au paiement pour la première fois d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques (Fr. 520.-). L'emplacement du stand ne nous a pas convenu. Un autre endroit sera négocié pour 1998. Il n'y aura plus d'hydromel. Les sections des Alpes, Lucens et Morges livreront le miel.

Etat sanitaire du rucher vaudois

M. Pierre-André Bonzon nous présente son premier rapport en qualité d'inspecteur cantonal des ruchers. Il tient à relever l'efficacité du laboratoire Galli-Valerio qui a fait un travail remarquable, dans le diagnostic des maladies du couvain plus particulièrement. Sur 100 échantillons reçus de toute la Romandie et du Tessin, 41 provenaient du canton de Vaud. Résultats pour notre canton :

Acariose des trachées : district d'Oron, 2 cas, à Ecoteaux et Chesalles.

Loque européenne : 5 cas annoncés : district d'Oron, 1 cas, à Mézières ; district de Nyon, 1 cas, à Trélex ; district de Morges, 3 cas, à Aclens, Echandens et St-Prex.

Loque américaine : 22 cas déclarés : district d'Echallens, 1 cas, à Vuarrens ; district de Moudon, 1 cas, à Lovatens ; district de Nyon, 1 cas, à Bassins ; district d'Orbe, 2 cas, à Vuiteboeuf ; district de Grandson, 2 cas, à Ste-Croix ; district d'Aigle, 2 cas, aux Plans-sur-Bex ; district de Lausanne, 3 cas, à Lausanne, Crissier et Belmont ; district de Cossigny, 3 cas, à L'Isle et Montricher ; district de Morges, 7 cas, à Préverenges, Romanel, Lussy-sur-Morges, Yens, Villars s/Yens et Denens.

Ce triste record inquiète l'inspecteur cantonal. Souvent il s'agit de rechutes dans des régions déjà contaminées antérieurement. De toute évidence des erreurs ont été commises. Les sulfamidés ou antibiotiques utilisés encore en 1996 freinent l'évolution de la maladie mais ne détruisent pas les spores. Désormais l'éradication de ces épizooties par le feu et une désinfection complète du matériel sont la seule solution. Un suivi des ruchers touchés reste insuffisant si toutes les colonies du voisinage n'ont pas été inspectées. Le varroa se manifeste à nouveau, avec toutes les complications qu'il engendre. Certains traitements n'ont plus l'efficacité antérieure et la résistance du parasite apparaît régionalement. Rendons nos apiculteurs vigilants ! Par des tests de contrôle, application de Périzin ou vaporisation d'acide oxalique en novembre, il est tombé par colonie entre 20 et 1000 varroas. Par conséquent, les bandes Apistan, si pratiques d'utilisation, doivent être oubliées pour 1998. D'autres produits plus complexes dans leur application devront être adoptés. Certaines méthodes peuvent être trop lourdes pour nos aînés

et la collaboration entre apiculteurs doit être déterminante. Avec la modification de l'Ordonnance sur les épizooties, l'apiculteur choisit le traitement à sa convenance. Hélas, l'application de ces « remèdes » ne se fait pas à la même époque, d'où risque de réinfection entre ruchers voisins. Les Vaudois l'ont compris, puisque 10% seulement n'ont pas commandé les produits proposés par le Service vétérinaire.

Nos abeilles sont menacées, notre hobby devient de plus en plus fastidieux. Il faut sans cesse se remettre en question, s'informer, se perfectionner et revoir la conduite de notre rucher. En tant qu'amateurs, paradoxalement, nous devons faire preuve de conscience professionnelle.

L'inspectorat 1997 a permis de déceler certaines failles du système en place depuis des décennies. La nouvelle saison sera consacrée non pas à la « Révolution vaudoise », mais à une réorganisation du service sanitaire et police des épizooties.

Ont également pris la parole :

M. Robert Chanson, préfet du district de Cossonay. Après nous avoir souhaité une cordiale bienvenue, il nous présente son district qui compte 19 450 habitants, 33 communes, bientôt 32, suite à la prochaine fusion de Lussery et Villars-Lussery. District agricole, viticole, arboricole, forestier et industriel qui est traversé par la Venoge si chère à Gilles. Le vallon de la Venoge et le Mormont sont des sites protégés et Franz Weber lance encore une initiative « Sauver le Pied du Jura » dans la région L'Isle, Montricher. Oui à la protection de l'environnement, mais elle ne doit pas paralyser tout un district. Il nous fait part de la satisfaction qu'il a eue à suivre cette assemblée et d'apprendre que le district de Cossonay bat tous les records du canton pour le contrôle du miel.

M. Bernard Keller, municipal à Cossonay-Ville. Il nous apporte les salutations de la Municipalité et remercie la FVA d'avoir choisi Cossonay pour ses assises. Il nous présente exhaustivement sa commune, chef-lieu du district, qui abrite 2250 habitants. Les possibilités de s'agrandir sont favorables. Dans quelques mois 50 nouveaux logements seront mis sur le marché. C'est une commune où il fait bon vivre, elle a des forêts à vocation sociale avec l'Etang du Sépey, une vieille ville historique et les finances sont relativement saines.

M. Pascal Wulliamoz, du Département de l'AIC. Il apporte les salutations de MM. Olivier Dunant, chef du service de l'Agriculture et Georges Herbez, chef du service Forêts-Faune-Nature. Vu la situation économique, le budget pour la vulgarisation, qui était de Fr. 30 000.– en 1992, a été réduit à Fr. 19 000.– pour 1998. La loi relative à la promotion de l'économie agricole et le règlement pour la promotion des produits agricoles vaudois stipulent que l'Etat peut participer financièrement à des actions de promotion coordonnées en faveur de certains produits, tels que le miel. Pour bénéficier de ce soutien, certaines exigences sont fixées : « appellation d'origine ou label de qualité ». Il nous encourage à étudier cette opportunité.

M. Willy Debély, président de la SAR. Il remercie la FVA de l'avoir invité à assister à cette assemblée. Il relève que les divers points de l'ordre du jour réglés avec dextérité montrent quel enthousiasme le comité et les délégués des sections manifestent envers tout ce qui touche l'apiculture.

Il se dit heureux d'assister à ces réunions de vrais apiculteurs qui sont toujours caractérisées par une franche gaieté jointe à la bonne humeur. Ces réjouissances sont réservées à ceux qui voient en l'apiculture autre chose qu'un travail ou une obligation. Une heure passée dans son rucher seul ou en compagnie d'autres bergers des abeilles apporte une somme de bonheur et de paix pour une journée entière. Nous croyons connaître les abeilles, nous observons quelques-unes de leurs habitudes, nous les regardons se hâter de fleur en fleur, cette existence nous semble bien simple et pourtant, dès que l'œil s'approche pour comprendre, voilà toute la complexité des phénomènes les plus naturels qui nous est révélée.

Cette image pour vous dire combien il est important de se ressourcer, de se rencontrer pour échanger ses connaissances et partager un moment privilégié entre apiculteurs prêts à s'investir pour l'amour et le bien de nos abeilles.



M. Marcel Decurnex, président de la section de Cossonay. Il nous fait part des activités 97 de sa section, notamment du stand tenu au Comptoir de Cossonay. La section de Cossonay qui compte 83 membres s'étend sur 5 districts. Suite à la dissolution de la section de la Vallée de Joux, quelques membres ont rejoint celle de Cossonay.

Nouveaux statuts

Le président présente au pas de charge les 28 articles du projet des nouveaux statuts de la FVA. Après quelques remarques et une modification de l'article 23, ils sont approuvés à l'unanimité (voir statuts).

Vérification des comptes et assemblée 1999

Les sections des Alpes et de Lucens sont désignées pour vérifier les comptes 1998 et la section de Grandson - Pied du Jura pour mettre sur pied l'assemblée des délégués de février 1999.

A 16 h 35, le président clôture l'assemblée et nous invite à partager le verre de l'amitié avant de se quitter.

Un rapport détaillé de cette assemblée a été remis aux 19 sections, aux associations affiliées à la FVA et aux invités.

Un grand merci à la section de Cossonay pour l'organisation de cette belle journée.

Lausanne, le 3 mars 1998

Le secrétaire : B. Cherpillod

A VENDRE

colonies prêtes à la récolte sur DB, à partir du 20 avril.

S'adresser à

Patrice Sudan

1612 Ecoteaux

Tél. (021) 9078580

A VENDRE

rucher pavillon

18 ruches, dont 6 peuplées.
Terrain disponible.

Tél. (021) 887 73 94

A VENDRE

ruches suisses peuplées ou sur cadres.

S'adresser à

Fritz Schindler

Pré-Borbet 22, 2854 Bassecourt

Tél. (032) 426 75 40

A VENDRE

nucléis

reine de sélection,
fécondée en station, ainsi
que ruche avec colonie.

Tél. (024) 425 07 13

